

Objectifs et lois pour la transition énergétique

Au niveau international :

- **Protocole de Kyoto (1997) :**
 - . Réduction des gaz à effet de serre
 - . - 8% en 2012 par rapport à 1990
 - . Engagement prolongé à 2020
- **Accord de Paris (2015) :**
 - . Réduction des GES
 - . Désinvestissement des énergies fossiles
 - . Neutralité carbone



Au niveau européen :

- **Paquet climat énergie (2008) :**
 - . 20% d'EnR dans le mix énergétique
 - . -20% d'émissions de CO2
 - . +20% d'efficacité énergétique
- **Révision de 2014 :**
 - . -40% d'émission de GES par rapport à 1990
 - . 27% d'EnR dans le mix énergétique
 - . 27% d'efficacité énergétique



Au niveau national :

- **Loi POPE (2005) :**
 - . Contribuer à l'indépendance énergétique et garantir la sécurité d'approvisionnement
 - . Assurer un prix compétitif de l'énergie
 - . Préserver la santé humaine et l'environnement
 - . Assurer un accès à l'énergie pour tous
- **Programmation Pluriannuelle des Investissements**
 - . 23% d'ENR dans la consommation énergétique d'ici 2020 dont 19 000 MW pour l'éolien onshore et 6000 MW offshore
- **Mise à jour par l'arrêté du 24 avril 2016**
 - . 15 000 MW pour l'éolien terrestre en 2018
 - . 21 800 MW (option basse)
 - . 26 000 MW (option haute)pour l'éolien terrestre en 2023
- **Grenelle I et II (2009/2010)**
 - . Diviser par un facteur 4 d'émissions de GES en 2050 par rapport à 1990 engagement « Facteur 4 »



Au niveau régional :

- **SRCAE de l'Occitanie :**
 - . Objectif de 3600 MW installés à l'horizon 2020, 38% de l'objectif réalisé au 31 Décembre 2017, soit 1 399 MW installés, dont 234 en 2017.

